SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT,
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

sraddet

CONTRIBUTION DU Sud Loire

Elaboration du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes
février 2018

© google earth

SOMMAIRE

04 **1▷ Le Sud Loire**
un pôle d'équilibre d'envergure métropolitaine au cœur de la région Auvergne Rhône-Alpes

08 *Une volonté commune : affirmer une attractivité nouvelle*

10 *Un dessein collectif : inscrire le Sud Loire dans les réponses aux défis énergétiques et la préservation de la ressource en eau*

12 **2▷ Notre souhait**
voir émerger un SRADDET mobilisateur sur les enjeux

12 *Equité et équilibre de développement*

14 *Paysage et espaces naturels : valorisation et économie de foncier*

16 *Agriculture : économie et alimentation*

18 *Energie : rationalisation et développement durable*

19 *Mobilité quotidienne : coordination et efficience au bénéfice des territoires*

20 *Transition numérique des territoires*

22 **3▷ Notre perspective**
construire un SRADDET porteur d'une vision durable et équilibrée de l'aménagement et du développement de l'espace régional

23 *Porter une vision d'un aménagement multipolaire et équilibré*

26 *Porter une vision régionale des infrastructures et services de transport au bénéfice de l'attractivité et de l'emploi*

- *En matière d'accès aérien*
- *En matière d'accès à la grande vitesse ferroviaire et au développement des réseaux d'intérêts régionaux*
- *En matière routière, au titre des grands itinéraires d'intérêts régionaux*

32 *Soutenir les filières économiques pour l'avenir du Sud Loire et territorialiser le SRDEEI*

34 *Mettre en œuvre un développement soutenable des activités touristiques*

35 *Assurer une gestion durable des déchets ménagers*

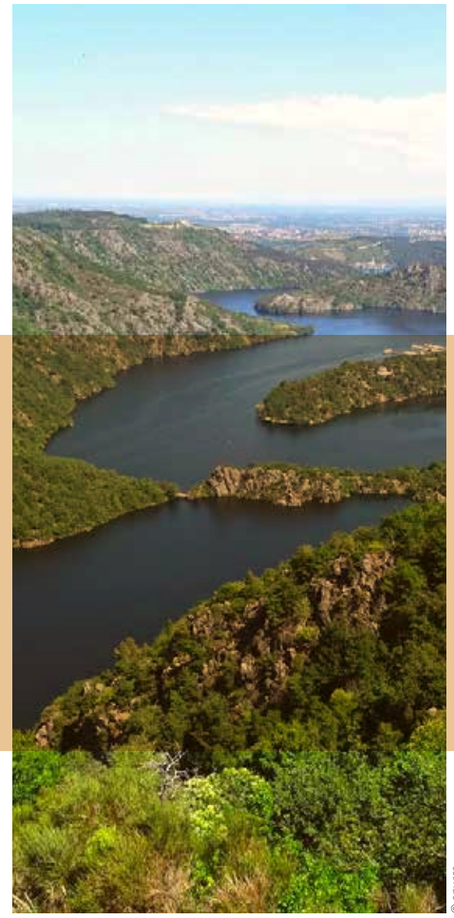

© epures

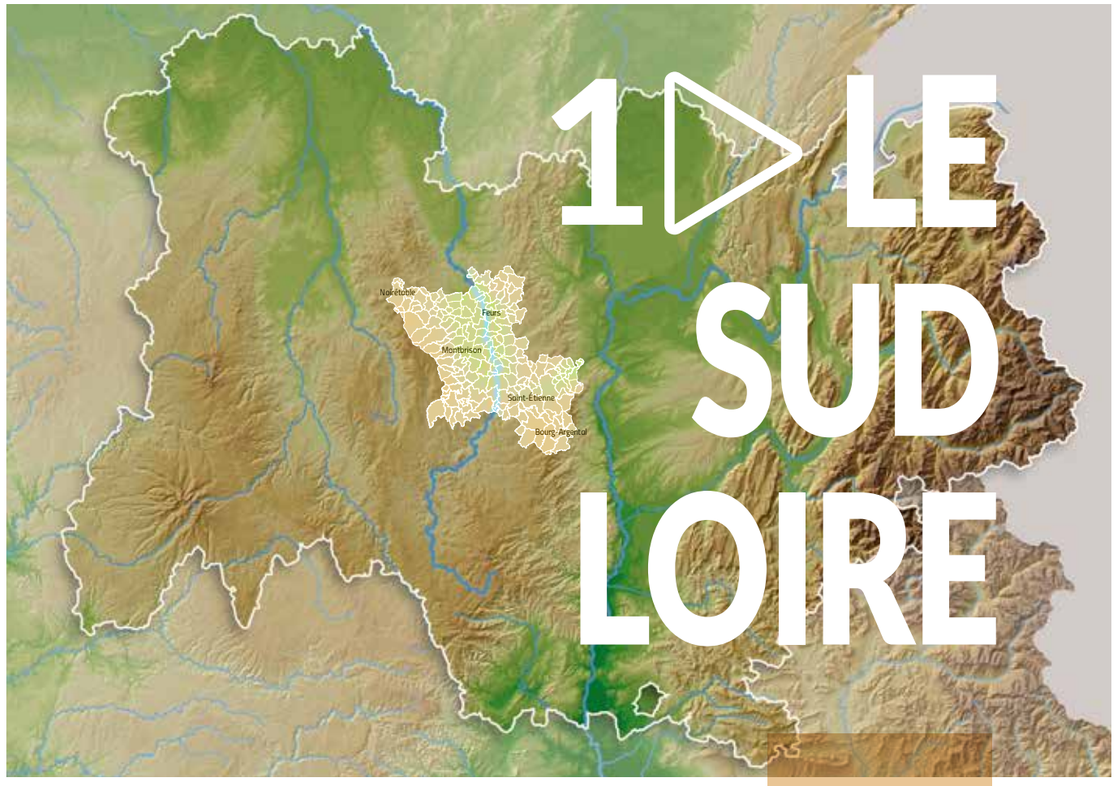

SUD LOIRE EN CHIFFRES
(JANVIER 2018)

199 COMMUNES
2 904 km²
4 EPCI
dont 1 métropole

589 248 HABITANTS

+ 1 950 HABITANTS
CHAQUE ANNÉE
ENTRE 2010 ET 2015

221 180 EMPLOIS

16 051 ENTREPRISES

2 964 AGRICULTEURS

257 679 RÉSIDENCES PRINCIPALES

2 350 LOGEMENTS /AN
ENTRE 2006 ET 2015

2,2 PERSONNES / MÉNAGE

195 704 ACTIFS RÉSIDENT ET TRAVAILLENT DANS LE SUD LOIRE

0,8 EMPLOI / ACTIF

UN PÔLE D'ÉQUILIBRE D'ENVERGURE MÉTROPOLITAINE
AU CŒUR DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Sud Loire, fort de ses 590 000 habitants et 221 000 emplois, constitue ce que le CGET (ex-DATAR) définit comme un système urbain local.

Les relations entre les aires urbaines de Montbrison, Feurs, Boën, Saint-Etienne et au-delà avec le Puy-en-Velay placent le Sud Loire à l'interface entre la métropole lyonnaise et d'autres territoires plus à l'ouest.

Le Sud Loire est aujourd'hui en progression démographique (+0,33% en moyenne annuelle sur la période 2009-2014).

© epures

Ce renouveau démographique masque des disparités encore importantes entre :

- les villes centres de la Métropole qui tendent progressivement à enrayer leurs hémorragies démographiques liées aux crises économiques successives

- des périphéries et bassins de vie locaux qui voient leur population s'accroître avec notamment l'arrivée de jeunes ménages et de familles à revenus élevés,

- des secteurs ruraux de montagne qui connaissent un affaiblissement démographique.

L'analyse des pratiques de déplacements montre des relations quotidiennes très intenses dans tout le bassin de vie et plus spécialement en lien avec Saint-Etienne.

Les enjeux de développement pour notre territoire s'inscrivent dans un contexte large :

- celui d'un bassin de vie multipolaire qui offre une mosaïque de paysages et de contextes territoriaux complémentaires jouant en faveur de la qualité de vie des habitants. Chaque composante de ce système doit être perçue comme valorisante/complémentaire et non concurrentielle de son voisinage.

- une centralité majeure (Saint-Etienne) qui doit encore poursuivre ses mutations et affirmer, au bénéfice de tous, son importance d'envergure régionale tant sur le plan de l'innovation économique, que de l'enseignement supérieur

- au travers d'un adossement assumé aux dynamiques de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne via un renforcement des coopérations interterritoriales et interinstitutionnelles (CCI, promotion économique internationale, établissements d'enseignement supérieur, pôle métropolitain, syndicat métropolitain des transports) et l'avènement récent ou prochain d'infrastructures nouvelles (A89, A45, liaison régionale vers Saint-Exupéry)

LES SYSTÈMES TERRITORIAUX EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

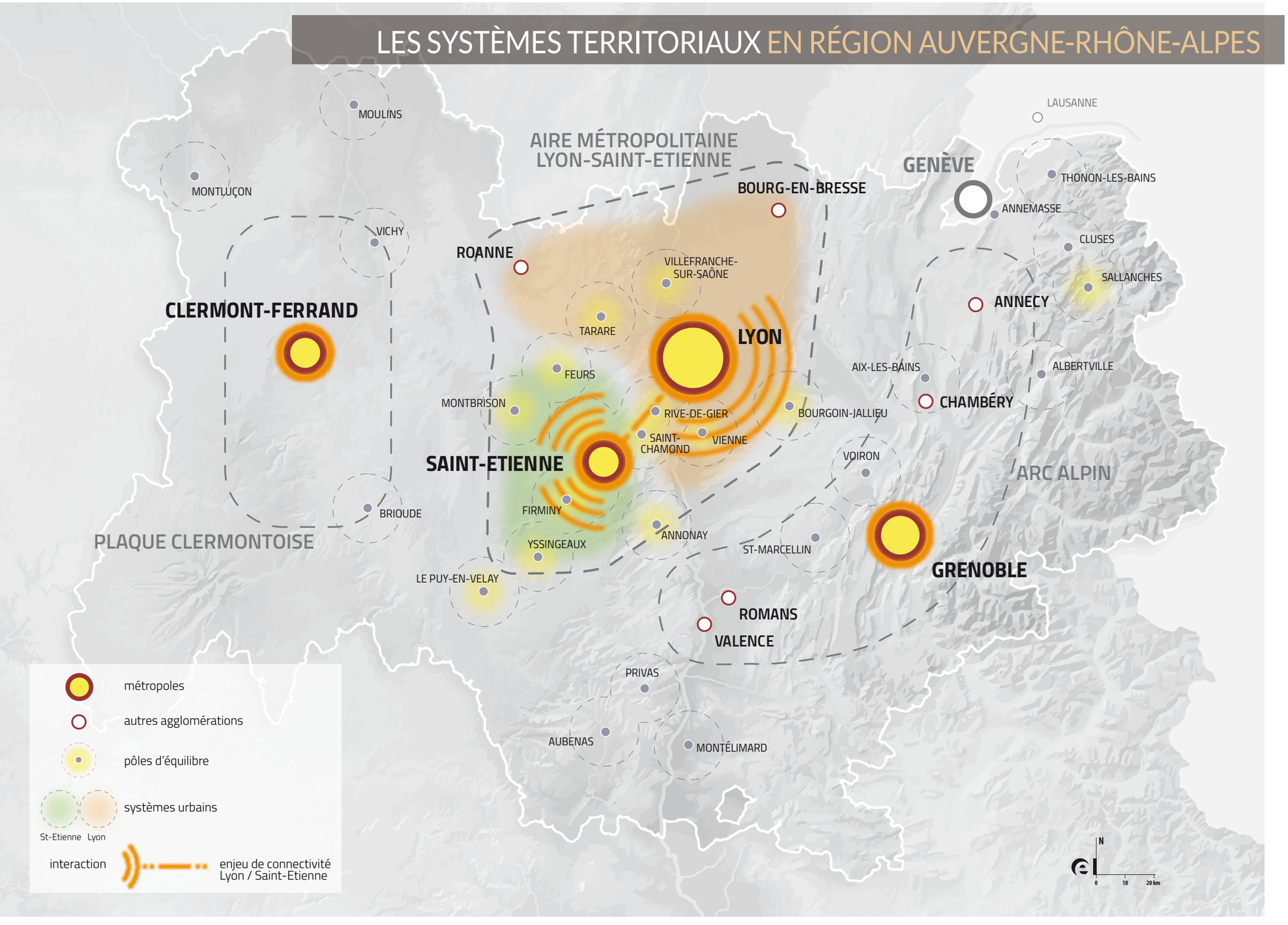

Le Scot Sud Loire a créé les bases d'une première coordination en matière d'aménagement du territoire sud ligérien.

Il peut être considéré comme la première étape dans un paysage de coopération achevant son évolution.

Il nous apparaît nécessaire d'avancer vers un renforcement et une coopération des territoires, en dehors des limites institutionnelles, sur les questions de déplacement, de promotion et développement économique et d'habitat.

Le nouveau périmètre de coordination des politiques publiques et d'actions conjuguées via un Scot Sud Loire élargi est, à ce titre, à souligner tant il révèle notre forte volonté de traiter ensemble la recherche d'un nouvel équilibre territorial à la bonne échelle.

Dans notre dispositif d'interactions territoriales, le SRADDET a un rôle particulier à jouer pour être le fédérateur et le cadre nécessaire à l'affirmation de relations équilibrées à construire avec l'ensemble des partenaires régionaux, aux premiers rangs desquels les Scot limitrophes, les agglomérations et métropoles partenaires du Sud Loire.

Une volonté COMMUNE
AFFIRMER UNE ATTRACTIVITÉ NOUVELLE

LES RISQUES D'UNE BANALISATION DU SUD LOIRE

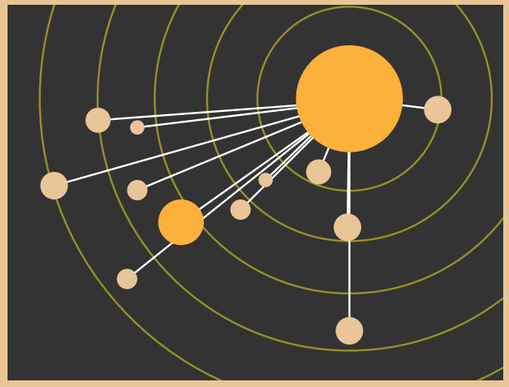

UN SUD LOIRE RENFORCÉ DANS L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYON - SAINT-ETIENNE

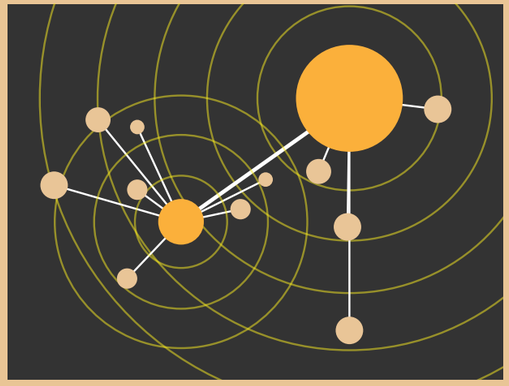

Une volonté COMMUNE

La spécificité de la situation du Sud Loire au voisinage de la Métropole de Lyon induit un positionnement hors norme, sans équivalent dans d'autres territoires régionaux et français.

La réussite du positionnement du Sud Loire nécessite de définir des spécificités, de mettre en œuvre des complémentarités qui doivent être affirmées et assumées constamment.

Les territoires urbains européens connaissent un processus de métropolisation qui conjugue la concentration des fonctions économiques et culturelles majeures dans les grandes agglomérations et l'extension de l'urbanisation autour des grandes villes sur les territoires périurbains et ruraux.

Dans une économie mondialisée, les territoires français doivent valoriser leur attractivité qui devient déterminante pour leur développement. Pour trouver leur place dans l'espace européen, les grandes agglomérations françaises misent sur le rayonnement économique, le potentiel de recherche, l'offre culturelle mais aussi l'attractivité résidentielle, le développement du tourisme et la qualité de vie.

Dans ce contexte, notre territoire d'envergure métropolitaine, dont les réseaux économiques, de recherche, d'innovation, de production sont directement intégrés à l'économie européenne et mondiale, constitue pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes un moteur de croissance et d'excellence, porteur d'effets d'entraînement et de redistribution vis-à-vis des autres territoires.

L'attractivité globale du territoire passe par l'attractivité de ses villes centres et par celle de chacune des composantes plus locales qui doivent rayonner à l'échelle de leur bassin de vie et d'influence.

Les relations villes/campagnes, les complémentarités entre les différents espaces qui le composent, se manifestent à travers toutes les dimensions de la vie locale.

Cette diversité, considérée comme un atout majeur, reste cependant fragile si les équilibres territoriaux, parfois menacés, ne sont pas renforcés.

Le Sud Loire fait partie intégrante d'une aire d'interrelations entre les deux plus importants bassins de vie d'Auvergne–Rhône-Alpes, les interactions y sont fortes et se développent spontanément depuis de nombreuses années.

Notre volonté commune vise à transformer le territoire du Sud Loire en un pôle de développement majeur et attractif contribuant pleinement à la dynamique de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

© fotolia

un dessein
COLLECTIF

INSCRIRE LE SUD LOIRE DANS LES RÉPONSES AUX DÉFIS ÉNERGÉTIQUES ET LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le développement des territoires ne peut se concevoir sans une prise en compte forte de la composante climat-énergie.

Les politiques publiques des collectivités doivent concourir en s'intensifiant au respect des engagements internationaux de la France en faveur de la réduction de la consommation d'énergie et de la production d'énergie renouvelable.

Le territoire du Sud Loire, de par sa configuration, doit être exemplaire dans le partenariat entre des problématiques urbaines et des problématiques rurales.

Le contexte urbain-rural doit être un facteur stratégique pour l'atteinte des objectifs de neutralité énergétique et de renforcement de la résilience des territoires face aux aléas énergétiques et climatiques rencontrés

A ce titre, les enjeux des politiques publiques en la matière doivent favoriser :

Une mobilisation large autour d'un projet de territoire urbain-rural pour l'atteinte d'objectifs en matière de réduction de consommations énergétiques n'est pas un projet de collectivités, mais de territoire ; les acteurs locaux et les citoyens doivent s'engager.

L'inventivité et l'innovation pour faire beaucoup avec des moyens contraints : face au contexte économique actuel, le territoire se doit d'animer le projet avec des moyens contraints, tout en s'appuyant sur les compétences locales en matière d'innovation présentes et à venir sur le territoire.

Recentrer les stratégies de développement territorial, économique et d'innovation autour de l'énergie.

Plus encore que lors de la première phase de mise en œuvre des Plans Climat, le volet énergie doit être pris en compte au premier chef dans la définition du projet de territoire. Le poids économique de la facture énergétique impose le critère de l'efficacité énergétique de façon transversale dans toutes les politiques publiques.

Nos territoires se doivent d'intégrer la nécessité de prendre en compte le droit des générations futures à bénéficier au moins des mêmes avantages et conditions environnementales que les populations actuelles.

Nous devons donc prendre des mesures pour protéger les ressources naturelles et optimiser leur usage, qu'il s'agisse des sols, de l'air, des sources d'énergie et plus particulièrement de l'eau.

La très large part de nos territoires en Sud Loire n'a pas de problématique particulière vis-à-vis de la ressource en eau dans le sens où il n'y a pas besoin de faire appel à des apports d'eau massive de bassins versants autres que celui de la Loire ou du Rhône pour les secteurs qui en font partie.

Notre territoire a par contre mis en évidence l'enjeu du règlement des problèmes de la sécurisation de l'alimentation en eau potable (en quantité et qualité) de nombreux secteurs. Des démarches d'interconnexion des réseaux sont en cours de formalisation sur le territoire et mérite d'être soutenue.

Les eaux superficielles, dont les barrages desservant les populations sont, quant à elles, particulièrement vulnérables aux pollutions. Le Sud Loire est ainsi notamment très dépendant de la ressource issue du barrage de Lavalette (43) soit en desserte directe soit en alimentation de secours. **La protection de ces grands bassins d'alimentation apparait ainsi à l'échelle du Sraddet comme incontournable.**

© Office du tourisme du Haut Lignon

2▷NOTRE SOUHAIT

VOIR ÉMERGER UN SRADDET MOBILISATEUR SUR LES ENJEUX

© Google Earth

… ÉQUITÉ ET ET ÉQUILIBRE DE DÉVELOPPEMENT

Le SRADDET devra conforter une logique de fonctionnement maillé du territoire, avec plusieurs niveaux de centralité, depuis la capitale régionale (Lyon), jusqu'aux centralités locales (communes de 1 000 à 10 000 habitants, selon les caractéristiques géographiques locales). Chacune doit pouvoir conserver un niveau de services et de commerces adapté à son rayonnement.

Il s'agit pour l'essentiel de concilier:

- le maintien d'une qualité de vie attractive, d'un cadre naturel, environnemental et paysager riche, au bénéfice de ses habitants comme de celui de la métropole voisine,

- et un développement suffisamment dynamique pour garantir à la population des espaces ruraux la pérennité des niveaux de service conformes à leurs besoins (commerce, santé , …).

En matière d'équipements, les plus importants se situent dans les métropoles et les grandes villes.

Pour des raisons d'efficacité économique, le SRADDET pourrait ambitionner de coordonner leurs développements.

Pour autant, il convient de ne pas perdre de vue la nécessaire résonnance de ces équipements sur les territoires périurbains et sur les zones rurales. Pour des raisons sociales (nos habitants ont aussi besoin de proximité), et environnementales (minimiser les besoins en matière de déplacements), en complément des établissements des grandes villes (hôpitaux, enseignement supérieur…), il faudra conserver des implantations plus locales, de façon concertée entre les différentes échelles de territoire.

Attendus
des collectivités du Sud Loire

Le SRADDET devra conforter une logique de fonctionnement maillé du territoire régional.

Sans en prédéfinir le résultat, le SRADDET doit encourager, en s'appuyant sur les démarches de Scot, les concertations locales, au niveau des bassins de vie, pour que les centralités les plus importantes (métropoles et grandes villes) et celles qui font la vie des territoires ruraux définissent ensemble les conditions d'un développement global, respectueux de l'environnement et des équilibres sociaux.

Le SRADDET est, par essence, une démarche interterritoriale. Pour le Sud Loire, il est une occasion à saisir pour travailler avec les autres territoires de la Région et affirmer ses ambitions.

© Guillaume Binet / MYOP

© epures

PAYSAGE ET ESPACES NATURELS

VALORISATION ET ÉCONOMIE DE FONCIER

© epures

Le maintien d'une qualité de vie attractive, d'un cadre naturel, environnemental et paysager riche, au bénéfice de ses habitants nécessite aujourd'hui de ralentir de façon significative la tendance dominante de ces dernières années en matière de consommation foncière.

Il s'agit de préserver un équilibre territorial entre espaces urbanisés et espaces libres de toute urbanisation.

Il faut passer d'une politique d'aménagement à une politique de "ménagement" pour préserver des liens ville–nature et bourg-paysage forts, source d'attractivité et caractéristiques de nos territoires.

Ce maintien sera d'autant plus facile que ces espaces auront des usages, des vocations, diversifiés et identifiés pour chacun, ainsi que des modalités de gestion qui assureront leur pérennité.

Les vocations de ces espaces peuvent être de manière complémentaire :

- écologiques, avec la protection et la mise en valeur des espaces naturels remarquables et des espaces permettant les migrations de la faune (liaisons écologiques).

- économiques, avec le maintien et le développement d'activités agricole, sylvicole ou de loisirs/ tourisme.

- paysagères, avec la préservation des grands paysages, notamment des paysages emblématiques identifiés par les Parcs Naturels Régionaux du Pilat et du Livradois Forez, d'une trame verte urbaine et d'une limite ville-campagne clairement définie.

A la conjonction de ces trois dimensions à l'échelle d'un enjeu régional relevant du SRADDET, le fleuve Loire est un parfait trait d'union entre les territoires et s'inscrit dans une dimension nationale de valorisation du « dernier fleuve sauvage d'Europe ».

Soutien
au position de l'inter-Scot de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne

Poursuivre la mise en œuvre de la trame verte et bleue commune et partagée par l'intégration des orientations spatialisées du récent Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), dans le SRADDET.

Attendus
des collectivités du Sud Loire

Nos collectivités, soucieuses du respect et de l'intégration des orientations spatialisées du récent Schéma Régional de Cohérence Ecologique, souhaitent de manière complémentaire poursuivre sur le long terme des politiques publiques contractualisées et coordonnées avec la Région.

Attendus
des collectivités du Sud Loire

Au titre du SRADDET, la mise en exergue de l'intérêt d'une élaboration concertée, notamment entre les territoires de l'Ardèche, la Haute-Loire et de la Loire, d'un projet de valorisation du « fleuve Loire » pourrait être novatrice.

Cette démarche devrait intégrer des objectifs tels que l'amélioration de la qualité des milieux écologiques, le soutien à la valorisation écologique des sites, la valorisation du patrimoine local (et leur mise en tourisme) et une attention particulière à l'économie agricole.

© epures

AGRICULTURE : ÉCONOMIE ET ALIMENTATION

© epures

L'agriculture française est engagée dans une profonde mutation, cette dernière nous apparait avoir deux objectifs majeurs :

- permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail

- préserver notre capacité à offrir à nos concitoyens une alimentation plus sure et plus saine.

A l'échelle du Sud Loire, on compte :

- **4 appellations d'origine protégée** (Côtes du Forez, Rigottes de Condrieu, Fourmes d'Ambert et de Montbrison) qui valorisent toutes au côté des autres productions agricoles les savoir-faire et la qualité de nos productions

- **plus de 3 000 agriculteurs** qui, chacun, font vivre leurs exploitations malgré les difficultés de certaines filières. La taille limitée des exploitations agricoles ne permet pas toujours une viabilité économique uniquement avec les débouchés de l'industrie agroalimentaire. La vente directe et de proximité est souvent une nécessité.

La préservation de cette qualité et capacité de production à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est un enjeu majeur pour nos territoires et nos populations.

L'agriculture en tant que production nourricière est vitale pour nos territoires et doit inciter nos collectivités à établir, en lien avec la profession agricole, une stratégie alimentaire.

La préservation des capacités de production agricole bénéficiera aux consommateurs mais également aux agriculteurs et aux très nombreuses entreprises de la filière agroalimentaire.

Il est de notre responsabilité d'inciter à davantage de coopérations entre acteurs : entre territoires producteurs et territoires consommateurs, entre les collectivités locales et la grande distribution, entre le monde agricole et le monde industriel.

Cette perspective oblige les collectivités, que nous représentons, à concilier nos objectifs de développement avec la nécessaire protection des surfaces agricoles de notre territoire.

Elle doit nous conduire aussi à développer des approches en matière de stratégie alimentaire locale et à accompagner le développement de filières de distribution en circuits courts, à les structurer et à les valoriser.

Nos collectivités ont une réelle capacité d'induction via nos politiques en matière de restauration collective par exemple.

Enfin, il nous apparait essentiel de préserver le lien direct entre les agriculteurs et les consommateurs au travers de la promotion et la labellisation de nos marchés, facteur de lien social et de valorisation des productions.

L'économie agroalimentaire, très présente sur le Sud Loire, doit permettre également d'offrir des débouchés au bénéfice du monde agricole et peut permettre la valorisation et le développement de nos territoires.

Attendus
des collectivités du Sud Loire

Nos collectivités partagent les initiatives régionales de promotion des activités agricoles et des produits locaux.

Au-delà, le SRADDET doit être l'occasion :

- en lien avec la profession agricole de définir une politique d'accompagnement de la structuration des filières agricoles.

- en concertation avec les territoires et le monde agricole, d'appuyer l'usage des outils réglementaires de protection du foncier agricole (PAEN ou ZAP) dans les choix d'aménagement des territoires. Le pouvoir réglementaire et prescriptif du SRADDET en matière de planification doit pouvoir, sur des espaces agricoles spécifiques, inciter à la mise en œuvre de ces outils

- en lien avec les acteurs locaux de mettre en place en parallèle une animation territoriale forte notamment :

. dans la mise en œuvre d'actions incitatives en matière de transmission-installation des exploitations et de restructuration parcellaire,

. dans la structuration des circuits courts de distribution et la valorisation locale de la vente directe (label des marchés par exemple, aides à l'investissement collectif des agriculteurs…),

. dans le maintien des outils collectifs existants dans les filières alimentaires : marché de gros, MIN, marchés aux bestiaux, abattoirs.

© Getty images

ÉNERGIE : RATIONALISATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est désormais admis par la communauté scientifique que des changements sensibles du climat apparaîtront dans les années à venir, même si nous ramenons demain le niveau des émissions de gaz à effet de serre à celui de 1990.

La transition énergétique est un enjeu majeur pour les territoires qui sont, à l'heure actuelle, très consommateurs d'énergie, dont une part importante d'origine fossile.

Le SRCAE « Rhône-Alpes » était très ambitieux, le schéma éolien intégré au SRCAE sur la partie Rhône-Alpes l'était tout particulièrement.

Les territoires doivent mettre en place les conditions qui leur permettront d'atteindre une meilleure sobriété et efficacité énergétique notamment au travers de leur PCAET et autres programmes d'actions de type TEPOS par exemple.

Par ailleurs, le développement de la production d'énergie renouvelable propre est nécessaire pour tendre vers une forme d'indépendance énergétique durable, gage d'un territoire attractif et solidaire.

Sur ces thématiques, trois enjeux sont à mettre en valeur :

- Maîtriser la dépense énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre par une action durable sur l'habitat (rénovation thermique) et les besoins de déplacements.

- Permettre le développement réaliste des énergies propres et renouvelables (éolien, méthanisation, géothermie…).

- Adapter les territoires au changement climatique par la prise en compte des risques (inondations, ilots de chaleur …).

Attendus
des collectivités du Sud Loire

Les politiques publiques locales ont, au titre de la transition énergétique, besoin d'un investissement de l'échelon régional qui permette à la fois :

-de garantir une subsidiarité efficiente en matière de planification (définition d'objectifs généraux et de règles directement opposables aux Scot et PLUi qui soient incitatifs et réalistes) au travers du SRADDET.

- en parallèle de mettre en œuvre des politiques régionales d'appui aux investissements locaux qui permettent de respecter ces objectifs.

De manière générale, l'accompagnement régional est un enjeu pour les territoires dans le cadre des démarches de transition énergétique.

Les attendus que nous exprimons vis-à-vis de la Région sont : la clarification et l'apport de visibilité entre les intentions et les ambitions que souhaite porter la Région dans ce champ thématique (tant sur l'apport d'ingénierie/ l'intervention financière que sur la stratégie d'intervention auprès des territoires et les objectifs chiffrés qui y sont liés).

© epures

MOBILITÉ QUOTIDIENNE : COORDINATION ET EFFICIENCE AU BÉNÉFICE DES TERRITOIRES

Le contexte économique actuel a des répercussions sur les ménages (précarité socio-économique, vulnérabilité énergétique) comme sur les collectivités organisatrices de transports, qui privilégient de plus en plus une optimisation de l'existant plutôt que le développement de nouvelles offres.

L'enjeu dans ce contexte est majeur, il s'agit de raisonner en termes de cohérence des réseaux et des offres de transport, tant voyageurs que marchandises, à même de répondre aux différents types de flux (desserte locale, approvisionnement et écoulement des productions, accessibilité régionale, transits national et européen).

Complémentarité entre offre ferroviaire et offre interurbaine routière ; rabattement optimisé sur les principaux pôles d'échanges multimodaux en « tête de pont » de ces réseaux ; relance et développement de la tarification intermodale zonale ; gestion dynamique des trafics et des infrastructures autoroutières sont autant d'améliorations du système de transport que le SRADDET doit faciliter et mettre en cohérence.

Dans les territoires plus éloignés de ces offres en transports collectifs « structurantes », il s'agit de promouvoir des solutions innovantes, alternatives à l'autosolisme et au "tout transport en commun" : covoiturage, autopartage, autostop participatif, transport à la demande, itinéraires cyclables sécurisés…

Enfin, la promotion des innovations (technologiques ou de service) devra être amplifiée, en matière d'information multimodale en temps réel, de billettique, de mutualisation de stationnement, de gestion dynamique du trafic sur le réseau autoroutier, dans les quartiers de gare, etc.

Le SRADDET doit donner un cadre de référence global à ces projets, et en faciliter expérimentations et concrétisations.

Attendus
des collectivités du Sud Loire

Dans ce cadre, l'objectif en matière d'action publique que doit porter le SRADDET est d'appuyer l'amplification de la gouvernance et la coopération tangible des différents acteurs.

Le SRADDET doit définir des principes d'actions pouvant constituer un plan d'actions volontaristes et contractualisées avec les territoires à l'échelle des bassins de vie de niveau métropolitain tels que le Sud Loire et la proche Haute-Loire.

TRANSITION NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

Au regard de la place croissante que tiennent les communications électroniques, dans l'économie, la vie privée des citoyens et dans leurs relations sociales, il convient de poursuivre les déploiements de la fibre pour tous jusqu'à l'habitation sur l'ensemble du territoire pour répondre à toutes ces attentes.

Ces infrastructures « fibre optique » permettent le développement de nouveaux services, de nouvelles pratiques dans les zones urbaines et rurales. Elles constituent un atout considérable en termes d'attractivité économique et sociale de nos territoires. Particulièrement dans les zones rurales elles offrent des possibilités à la population lui permettant à la fois de travailler et d'accéder à des services de façon déportée sans nécessairement se déplacer systématiquement.

Tous les territoires et toutes les populations doivent pouvoir accéder aux services les plus innovants, seul gage de leur participation au développement économique et social.

Cette ambition a un coût et pour l'atteindre il conviendra de mutualiser et d'établir des solidarités et des péréquations financières entre les zones urbaines et les zones rurales.

Les collectivités du Sud Loire soutiennent la mise en place des aménagements conduits par chaque collectivité territoriale, en lien avec les opérateurs locaux et le Schéma Départemental de l'Aménagement numérique du Territoire porté par le Département de la Loire et déployé par le SIEL, pour assurer, à tous, l'accès au Très Haut Débit sur leurs territoires.

Dans le même temps, nos collectivités appellent de leurs vœux un renforcement de la mobilisation et de la coordination avec les acteurs privés et les opérateurs nationaux dans les zones urbaines.

Le développement des réseaux ne suffira pas, il faut aussi l'appréhender sous l'angle des usages et des changements sociétaux (visio-conférence, télétravail, co-working, flexoffice, transports / logistique, …).

La Région doit soutenir l'innovation des organisations par le biais du numérique : création d'espaces de co-working.

L'enjeu est vital pour les PME dont les mutations à engager vers la digitalisation doivent être une priorité et faire l'objet de processus d'accompagnement par la Région.

© Getty images

© Getty images

Attendus
des collectivités du Sud Loire

Le SRADDET doit s'appuyer en matière numérique sur les politiques locales conduites par les territoires et s'adosser en parallèle à un appui financier par la Région des démarches locales.

Le SRADDET doit accompagner par la définition d'objectifs de performance la mobilisation des acteurs privés et des opérateurs nationaux sur les territoires dans la perspective d'une meilleure desserte et en faciliter l'accès.

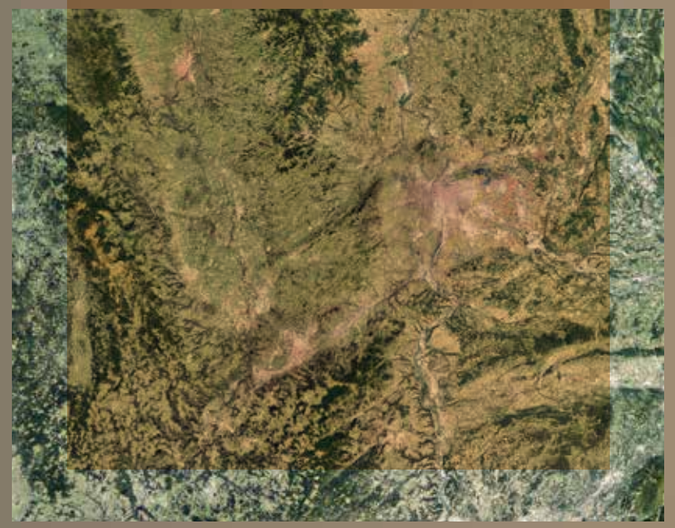

3▷ NOTRE PERSPECTIVE

CONSTRUIRE UN SRADDET PORTEUR D'UNE VISION DURABLE ET ÉQUILIBRÉE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE RÉGIONAL

PORTER UNE VISION D'UN AMÉNAGEMENT MULTIPOLAIRE ET ÉQUILIBRÉ

A l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne, la Directive Territoriale d'Aménagement présente des acquis communs qui sont à intégrer au SRADDET.

Elle reste un des points d'appui principaux pour le Sud Loire au travers :

- de l'affirmation d'une communauté de vie et de destin d'envergure européenne au travers de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne,
- de la reconnaissance du statut métropolitain du bassin stéphanois et du rééquilibrage des potentialités de développement entre l'est et l'ouest ;
- de la mise en perspective d'enjeux spécifiques liés au nécessaire renouvellement d'espaces marqués par les crises économiques et urbaines ;
- de l'accompagnement de l'émergence d'une vision multipolaire des développements ;
- d'un positionnement clair et sans ambiguïté sur les infrastructures de transport (autoroutière avec le projet A45 et ferroviaire avec l'ouverture de desserte à l'Est de Lyon via la mixité fret-voyageurs du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise par l'Est par exemple) nécessaires au développement du deuxième ensemble urbain de France.

© epures

Attendu
des collectivités du Sud Loire

La prise en compte de la DTA de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne dans l'exercice, d'élaboration du SRADDET est résolument incontournable.

PORTER UNE VISION D'UN AMÉNAGEMENT MULTIPOLAIRE ET ÉQUILIBRÉ

Le Sud Loire, et son système urbain propre, a pour ambition de porter un projet inscrit durablement dans des dynamiques socio-économiques renouvelées. Il se positionne également dans ces perspectives de développement de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne.

Dans cet espace, il s'agit de :

- **favoriser l'emploi** en suscitant un dynamisme économique, articulé autour de pôles d'innovation reconnus, de services aux entreprises améliorés, des besoins des résidents, d'infrastructures optimales et d'un soutien appuyé à l'enseignement supérieur et la recherche,

- **garantir la qualité de vie** en préservant les espaces naturels et agricoles et en promouvant un développement territorial équilibré et cohérent.

Le Sud Loire a l'ambition de construire un territoire structurant et partenaire de la Région.

Il s'affiche comme un pôle de développement majeur, à l'attractivité renouvelée contribuant à une dynamique solidaire et équitable de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne, pour lui donner une dimension européenne.

Le Sud Loire est un territoire qui porte un projet au point de vue économique et résidentiel et constitue un atout pour satisfaire l'objectif d'un aménagement régional équilibré.

Pour cette construction, le Sud Loire, ambitionne de :

- participer au rayonnement régional par son capital humain, économique, son offre culturelle, éducative, touristique et son patrimoine ;

- être créateur d'innovation et d'emploi et attractif au plan démographique ;

- contribuer à l'aménagement harmonieux de l'espace par la maîtrise de l'extension urbaine et le développement des centralités tout en valorisant ses espaces naturels comme point d'appui à son attractivité résidentielle ;

- s'inscrire dans un système fluide de déplacements qui facilite les échanges, la connexion et l'ouverture aux autres territoires ;

- développer les coopérations institutionnelles, économiques, culturelles et favoriser pour ses habitants, entreprises et acteurs le sentiment d'une "appartenance commune".

© ville de Montbrison

Attendus
des collectivités du Sud Loire

Dans notre territoire où le « fait urbain» et la « réalité rurale » sont très présents, les collectivités du Sud Loire ont la volonté de construire un Sud Loire :

- **multipolaire**, structuré autour de différents pôles (Montbrison, Feurs, Firminy, Rive de Gier, Saint-Chamond, Boën, Saint-Just-Saint-Rambert, Andrézieux-Bouthéon, Bourg Argental…) d'envergure territoriale différente mais participant tous à la structuration du territoire

- **s'appuyant sur une ville centre cœur de l'espace métropolitain Sud Loire, Saint-Etienne**, deuxième ville de la Région Auvergne-Rhône-Alpes où les équipements métropolitains se concentrent et qui présente des enjeux de renouvellement urbain et économique.

- **intégrant les problématiques des secteurs ruraux** comme une composante majeure du projet de territoire.

Les collectivités du Sud Loire ambitionnent que le SRADDET leur apporte un appui plein et entier dans ces objectifs.

D'autre part, les collectivités du Sud Loire proposent en parallèle la mise en œuvre des politiques régionales pour :

- **accompagner et soutenir financièrement le renouvellement urbain** des espaces les plus contraints: centres bourgs, reconversion de friches, soutien de l'opération d'intérêt national de Saint-Etienne, reconversion urbaine des tissus urbains dégradés.

- **assurer dans un esprit d'équité territoriale un accompagnement du développement des zones rurales** qui passe par leur capacité à maintenir et développer des activités économiques et des services tout en préservant leur identité, leur patrimoine et les vocations de leurs espaces naturels et agricoles, patrimoine commun et inaliénable de tout le territoire.

Soutien
à la position du Pôle Métropolitain

Reconnaitre, dans les orientations spatialisées du SRADDET, le caractère stratégique de la revitalisation économique et urbaine de la vallée du Gier (de Saint-Chamond à Givors-Loire sur Rhône-Grigny) en tant qu'espace d'enjeu régional.

© epures

PORTER UNE VISION RÉGIONALE DES INFRASTRUCTURES

ET SERVICES DE TRANSPORT AU BÉNÉFICE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

© epures

En matière de mobilité, le SRADDET doit s'attacher à améliorer les conditions de l'accessibilité régionale et nationale, et en parallèle, celles de la bonne desserte multimodale de l'ensemble du Sud Loire.

Il s'agit à la fois d'améliorer et compléter le réseau d'infrastructures routières et de transport collectif ; d'améliorer le fonctionnement et la sécurité des nœuds du réseau (échangeurs, gares, pôles d'échanges), et d'optimiser les usages et l'offre de transport.

A ce titre, pour nos territoires, 4 enjeux transversaux se détachent :

- **participer à l'attractivité du territoire** dans un bassin de vie "multipolaire" : l'accessibilité multimodale aux centralités, et en particulier à Saint-Etienne, est une condition clef pour :

. le développement cohérent et équilibré du Sud Loire

. l'accompagnement de projets urbains au travers de la composante transport en assurant la mise en œuvre d'alternatives de transports adaptées (train, tramway, bus à haut niveau de service, …).

- **assurer la robustesse et la fiabilité des réseaux de transport** : la fiabilité des temps de parcours autoroutiers et ferroviaires est primordiale, la recherche de solutions préventives ou curatives pour améliorer l'exploitation en situation perturbée, est à ce titre, essentielle.

- **encourager une "transition énergétique et modale"** : il s'agit d'encourager et développer, partout où cela est possible, des alternatives crédibles et efficaces à l'autosolisme. Les réseaux TER, Transport Interurbain, STAS, doivent être davantage coordonnés dans leurs dessertes territoriales et l'usage de la voiture doit être repensé via la mise en place de l'autopartage, du covoiturage, de parc relais associée aux politiques de stationnement.

- **agir pour la qualité de vie** en veillant à la bonne intégration dans leur environnement des réseaux de transport et en prévenant les situations de vulnérabilité sociale et énergétique des habitants (coûts et durée de mobilité, capacités d'adaptation et d'acceptation par les ménages…).

ATTENDUS
des collectivités du Sud Loire

Nos territoires sont conscients de la nécessité de réfléchir de manière renouvelée au lien urbanisme/transports. Ainsi le SRADDET doit anticiper son modèle de développement en recherchant là où cela est possible une optimisation de l'urbanisation à proximité d'axes et de pôles de transports.

Nos territoires appellent à ce titre la Région à promouvoir des contractualisations entre les collectivités et leurs documents de planification locaux et les autorités responsables de l'organisation des mobilités.

© Ville de Saint-Etienne

© epures

L'attractivité du Sud Loire, sa croissance économique et son positionnement dans l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne, associés à l'ambition européenne de cette dernière sont conditionnés par la qualité de ses infrastructures et leurs connexions.

Ces dernières doivent permettre au Sud Loire d'être relié de manière fiable à sa voisine lyonnaise et aux grands axes de communications nationaux et européens qui passent essentiellement par le carrefour lyonnais.

L'objectif prioritaire vise à améliorer l'accessibilité du Sud Loire, par tous les modes : aérien, ferroviaire, routier mais aussi par le Très Haut Débit (THD), devenu vecteur majeur du développement.

Pour mettre en œuvre cet objectif, le Sud Loire soutient la mise en place d'un système de déplacement multimodal performant à son échelle et en lien avec la Métropole de Lyon, dans le double objectif d'améliorer l'accessibilité du Sud Loire et d'améliorer la fluidité des déplacements en son sein même.

EN MATIÈRE D'ACCÈS AÉRIEN

© fotolia

Le Sud Loire soutient le développement de l'aéroport de Saint-Exupéry et la diversification de ses destinations, pour le positionnement de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne et de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans l'espace européen et international.

Attendu
des collectivités du Sud Loire

Le SRADDET doit permettre d'affirmer la nécessité et clarifier les conditions de la mise en œuvre d'un accès fiable à la plateforme de Saint-Exupéry, porte aéroportuaire d'Auvergne-Rhône-Alpes, tant par le fer que par la route pour notre territoire.

EN MATIÈRE D'ACCÈS À LA GRANDE VITESSE FERROVIAIRE ET AU DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX D'INTÉRÊTS RÉGIONAUX

Le Sud Loire appelle de ses vœux, au bénéfice d'une aire de chalandise de 700 000 habitants (Loire, Haute-Loire et Nord Ardèche) le **maintien, voire le développement, de la desserte en TGV de la gare de Saint-Etienne Châteaucreux**.

Attendu
des collectivités du Sud Loire

Le SRADDET doit affirmer le maintien et le développement de la desserte en TGV de la gare de Saint-Etienne Châteaucreux, desservant ainsi une aire de chalandise de 700 000 habitants.

Soutien
à la position de Roannais Agglomération

Dans la perspective de la réalisation du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POCL), le Sud Loire soutient le tracé retenu à proximité de Roanne et l'engagement des études sur les conditions de desserte de Saint-Etienne via la gare centrale de Roanne et l'électrification de la ligne Roanne-Saint-Etienne.

© epures

Le Schéma de Cohérence Territoriale Sud Loire comme la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise affirment les étoiles ferroviaires de Lyon et Saint-Etienne comme ossature du réseau de transports collectifs de voyageurs.

Ces enjeux sont aujourd'hui renforcés face aux perspectives de travaux dans le Nœud ferroviaire lyonnais et la perspective de contingentement des sillons ferroviaires disponibles pour le TER.

Face à ces évolutions notables, **l'enjeu premier à court terme est le maintien du niveau de service et du cadencement TER a minima tel qu'il existe à ce jour particulièrement aux heures de pointe**.

Pour le moyen terme, le territoire du Sud Loire affiche ses attentes et ambitions auxquelles les collectivités contribuent, de longues dates, aux côtés de la Région et de l'Etat (électrification Saint-Etienne/Firminy, aménagement des gares, contribution au financement d'un quai à Lyon Part-Dieu, régénération de la section Boën-Montbrison-Saint-Etienne).

Ses attentes et ambitions s'inscrivent dans la volonté de structuration d'un réseau ferroviaire performant à l'échelle du Sud Loire et en complémentarité avec les ambitions portées à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne.

© epures

Attendus
des collectivités du Sud Loire

Les collectivités du Sud Loire préconisent que les orientations du SRADDET permettent à moyen terme de :

-développer l'étoile ferroviaire interne du Sud Loire en cohérence avec l'offre vers Lyon Part Dieu et Lyon Perrache. A ce jour, l'essentiel des enjeux se concentrent en matière d'infrastructures sur la régénération complète de l'axe Saint-Etienne/Montbrison/Boën.

-poursuivre la recherche de l'amélioration des temps de parcours pour les liaisons d'échelle métropolitaine vers Lyon Perrache et Part-Dieu.

-conforter les dessertes TER en direction du Puy en Velay, de Clermont-Ferrand et de Roanne

-développer l'intermodalité et la complémentarité entre les différents réseaux de transports en privilégiant leur organisation autour des gares, en favorisant une tarification intégrée, une information et une billettique commune (particulièrement sur la Plaine du Forez et la Haute-Loire). Ce développement doit être coordonné par le Syndicat Métropolitain de Transports à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne

EN MATIÈRE ROUTIÈRE
AU TITRE DES GRANDS ITINÉRAIRES D'INTÉRÊTS RÉGIONAUX

© AFP ImageForum

Le Sud Loire a besoin, pour mener à bien son projet de développement, de la réalisation rapide du projet d'autoroute A45 en l'absence à court et moyen termes d'alternatives crédibles.

Il s'agit en premier lieu de répondre "aux enjeux d'attractivité économique et de desserte plus efficace et plus sûre des territoires" comme le préconisait le rapport Mobilité 21 de 2013.

Ainsi et depuis les premiers schémas d'aménagement d'envergure régionale, la construction d'une aire métropolitaine d'échelle européenne entre Lyon, Saint-Etienne et le Sud Loire, le Nord Isère nécessite de disposer d'infrastructures routières modernes et fiables permettant de renforcer le caractère multipolaire et équitable du développement métropolitain.

Localement, ce projet autoroutier prend tout son sens dans la gestion des trafics internes au Sud Loire en permettant de décharger l'A72 en traversée de Saint-Etienne dans les deux sens et ouvrant la possibilité à plus long terme d'une requalification (via un apaisement des vitesses et des impacts urbains et environnementaux) de la RN88 au Sud de Saint-Etienne (en lien avec l'aménagement du contournement ouest de Saint-Etienne) et de l'A47 dans la vallée du Gier.

Au-delà, ce projet constitue un maillon qui doit permettre d'**améliorer l'accessibilité et l'attractivité du Sud Loire et du Massif central (Haute-Loire et au-delà) en reliant les villes du massif aux réseaux nationaux.**

© AFP ImageForum

ATTENDUS
des collectivités du Sud Loire

Le SRADDET doit inscrire, dans la droite ligne de la Directive Territoriale d'Aménagement et des décisions régionales, la réalisation de l'A45 au bénéfice :

- des populations du Sud Loire confrontées à la saturation aux heures de pointe des réseaux accédant à la Métropole de Saint-Etienne,

- des entreprises des bassins sud ligérien et altiligérien confrontées à un déficit de compétitivité manifeste,

- d'une amélioration des impacts majeurs en matière sanitaire en cœur de villes et vallées urbaines,

- d'un itinéraire d'intérêt régional allant de l'A75 à Lyon via Mende, le Puy en Velay et Saint-Etienne.

A ce titre, le SRADDET doit mettre en perspective les conditions et délais d'aménagement d'un contournement routier ouest de Saint-Etienne se raccordant à l'A45 au nord de Saint-Etienne et permettant un déclassement de la RN88 au sud de Saint-Etienne.

- de la construction équilibrée d'une aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne d'envergure européenne.

A ce titre, le SRADDET devra clarifier les conditions de raccordement des infrastructures supports d'itinéraires d'intérêt régional (comme l'A45), aux contournements de la Métropole de Lyon, et aux infrastructures de desserte interne de celle-ci.

SOUTIEN
à la position de Roannais Agglomération

A l'aune de l'émergence du SRADDET, le Sud Loire se positionne comme un partenaire du Roannais dans le soutien à un autre itinéraire d'intérêt régional lié à la finalisation de l'aménagement de l'axe A6/A77/N7/A72 entre Paris (Nevers), Roanne et Saint-Etienne.

Cet axe, aujourd'hui largement utilisé par le transport routier, pourrait offrir à la Loire et au-delà à l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne une alternative complémentaire au passage au cœur de la Métropole Lyonnaise rendu complexe et sans alternative crédible à ce jour en l'absence de contournement ouest de Lyon efficient.

SOUTENIR LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES POUR L'AVENIR DU SUD LOIRE ET TERRITORIALISER LE SRDEEI

© BV Sport

Le Sud Loire fonde son dynamisme sur une économie productive structurée par des filières industrielles à la fois ancrées localement et ouvertes sur l'extérieur, ainsi que sur une économie présentielle en croissance et notamment liée aux retombées économiques de l'arrivée de nouvelles populations dans les secteurs les plus en croissance démographiquement.

C'est cet équilibre macro-économique entre productif et résidentiel singulier dans cette partie du territoire régional, qui lui confère une stabilité et une aptitude à résister aux aléas économiques conjoncturels.

A l'heure actuelle et sous l'effet des tendances économiques à l'œuvre en France, les secteurs qui concentrent de nombreux emplois de fabrication perdent structurellement des emplois. Cette évolution atteint le cœur « productif » du système économique local et pourrait exposer le territoire, sans action de correction forte, à un déficit d'emploi pour ses habitants.

Le développement de l'économie s'appuie sur les compétences d'excellence présentes sur le territoire.

Ces filières d'excellence ouvrent la perspective à des coopérations permettant une valorisation des technologies et compétences issues de savoir-faire locaux et contribuant à accroître l'innovation.

Les forces vives du territoire travaillent à la réorganisation de leur écosystème économique et d'innovation.

Le Sud Loire reste le **premier pôle mécanicien de France** après Paris. En effet, notre territoire s'est historiquement spécialisé sur la mécanique avancée et la métallurgie mais il a aussi su se reconvertir en ouvrant son tissu industriel aux autres filières d'excellence du territoire (numérique, optique et technologies médicales) par des phénomènes d'hybridation croisée.

L'optique est un domaine industriel en plein développement sur le territoire avec une forte composante recherche et développement liée à la présence de deux laboratoires de pointe sur ce secteur.

Notre territoire représente **la plus grande concentration européenne d'entreprises de textile médical** et compte des leaders nationaux et européens de ce domaine. A elle seule cette filière d'excellence fût un précurseur dans la reconversion des industries historiques telles que la rubanerie / passementerie vers le secteur médical et la santé. Un rapprochement entre différentes expertises (soin, recherche et monde économique) a ainsi favorisé l'émergence de cette nouvelle filière.

Mis au service de l'industrie, **le numérique offre l'opportunité au bassin économique du Sud Loire de développer de nouveaux marchés**. L'ambition de la métropole stéphanoise est de devenir, dans les dix prochaines années, une plateforme de référence "numérique - design" au bénéfice des écosystèmes numériques et industriels

Le caractère industriel du tissu économique du Sud Loire doit être considéré comme un atout dans une redéfinition du modèle économique où la production industrielle, à forte valeur ajoutée, adossée à des dispositifs d'innovation émergents, retrouverait une place de premier plan.

Au regard des caractéristiques de notre territoire, notre souhait est d'affirmer en parallèle le rôle moteur de l'**économie de proximité, de la valorisation locale de l'agriculture et de l'économie de montagne** dans le développement des espaces ruraux. La pérennisation et l'appui du secteur de **l'économie sociale et solidaire** est, à ce titre, primordial.

Conforter le Sud Loire comme un pôle économique diversifié, dynamique, innovant et entreprenant constitue un axe stratégique fort de nos positionnements communs.

Favoriser le développement d'une offre foncière et immobilière innovante, adaptée aux besoins des entreprises et à leur recherche de performance et de compétitivité est une ambition que nous souhaitons commune avec le SRADDET.

ATTENDUS
des collectivités du Sud Loire

La stratégie de développement économique portée par nos collectivités au sein du Sud Loire, telle qu'elle s'exprime dans notre projet de territoire (au travers du SCOT en particulier) vise notamment à rendre plus cohérente l'offre de zones d'activité du territoire.

Les principes issus de ces documents sont de segmenter les grands espaces économiques, veiller à éviter les concurrences stériles, mailler le territoire et attirer l'initiative privée.

Ces orientations nécessitent d'apporter un maximum de visibilité sur le marché, les opportunités et les projections d'aménagement mais aussi de mettre en place un éventail complet d'offres immobilières et ce pour parvenir à une « chaîne immobilière » qui permette de couvrir l'ensemble du territoire et des besoins d'implantation des entreprises, de la jeune start-up en phase d'incubation à la multinationale, en passant par la PME à la recherche de locaux pour son expansion

Il s'agit donc pour nos collectivités en lien avec la Région, de créer les capacités foncières et immobilières nécessaires au développement du tissu économique. Cela passe par la requalification des espaces économiques anciens, la création d'un immobilier dédié à l'accompagnement de l'entreprenariat et l'aménagement de zones d'activités après analyse des besoins afin que l'offre réponde à la demande des entreprises.

Les collectivités du Sud Loire ambitionnent que les orientations du SRADDET reprennent ces orientations et permettent de territorialiser nos objectifs de développement au sein de l'ensemble régional.

Le SRADDET doit s'adosser à un Schéma d'accueil économique régional construit en lien avec les orientations des SCOT et des Schémas d'accueil économique déclinés à l'échelle de nos structures intercommunales.

Les collectivités du Sud Loire comptent sur le soutien de la Région afin d'optimiser la production de foncier économique au travers d'un appui à la reconversion des friches industrielles.

Plus largement, nous appelons de nos vœux la mise en place à l'échelle régionale d'instances de dialogue et de concertation interterritoriale de manière à favoriser l'émergence de dynamiques de coopération métropolitaine capables de placer l'ensemble du territoire régional dans une trajectoire de croissance, d'innovation et de développement.

© Département de la Loire - Vincent Poillet

METTRE EN OEUVRE UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Notre territoire se fixe comme objectif de pérenniser et développer des activités touristiques et de loisirs de proximité à la fois parce qu'elles génèrent des apports de richesses extérieures lorsque le public vient d'autres territoires mais aussi parce qu'en interne elles constituent des éléments de la qualité de vie pour nos habitants.

Notre territoire souhaite pouvoir mettre en avant ses spécificités en matière d'offres de loisirs et d'hébergement touristique tout en soutenant la coordination de la promotion de l'offre à une plus large échelle notamment au niveau régional.

Notre territoire souhaite participer à sa mesure à l'activité touristique régionale en développant une offre variée sur son territoire.

Aussi, nos collectivités territoriales favorisent leur complémentarité touristique au travers des valorisations :

- de sites de moyenne montagne au premier rang desquels les Monts du Forez et la station de Chalmazel, le Pilat via l'espace nordique du Pilat,

- des villes thermales et de nature,

- du fleuve Loire et des sites de nature associés tel que l'écopôle du Forez

- du patrimoine urbain tel le patrimoine mondial UNESCO du Corbusier à Firminy

- et un ensemble de musée mettant en valeur les savoir-faire locaux et industriels.

Attendus
des collectivités du Sud Loire

le SRADDET doit :

- identifier et conforter les pôles touristiques et de loisirs existants en permettant leur aménagement ;

- permettre le développement d'unités touristiques et de loisirs nouvelles dans le respect de l'environnement et des paysages ;

- prendre en compte dans ses réflexions afin de concevoir un réseau de cheminement modes doux d'intérêt régional, des liaisons telles que les Bords de Loire, la via Fluvia et la voie verte des confluences entre Loire et Rhône ou les chemins de Grande Randonnée.

ASSURER UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS MÉNAGERS

© Fotolia

Il est nécessaire d'adapter les dispositifs actuels de gestion des déchets et notamment en termes de traitement.

Nos territoires ont pour objectif, tant environnemental qu'économique, la maîtrise à terme, des coûts de gestion des déchets dont nous avons la charge.

Il s'agit de compléter et d'améliorer les dispositifs existants en matière de réduction à la source, de collecte, de tri et de valorisation / traitement des déchets.

Nos collectivités affichent en commun leur volonté de trouver, une solution pérenne pour le traitement des déchets et de préserver les localisations potentielles de sites de traitement afin d'éviter des conflits avec l'urbanisation existante ou future.

Nos territoires s'inscrivent sur cette thématique dans la droite ligne des orientations travaillées par :

- le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Velay-Pilat pour la communauté de communes des Monts du Pilat

- le Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais (SYDEMER) pour le reste du territoire Sud Loire.

Le SRADDET porte une responsabilité majeure dans l'organisation future de nos actions sur cette thématique de vie quotidienne. Ainsi aux termes de la loi NOTRe, le SRADDET doit se substituer à terme au plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Dans la mesure où il ne serait pas possible d'intégrer au SRADDET un schéma n'existant pas encore, un premier plan régional des déchets devra être élaboré, et intégré au SRADDET lors de sa révision.

Ce futur plan doit être réalisé "en concertation avec les collectivités et groupements compétents, ainsi qu'avec les organisations professionnelles concernées, les éco-organismes et les associations agréées de protection de l'environnement". Il devra "fixer des objectifs à six et douze ans (prévention, recyclage, valorisation) en indiquant «les installations qu'il apparaît nécessaire de créer".

Attendus
des collectivités du Sud Loire

Nos collectivités soutiennent que le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets devrait être intégré au SRADDET en cours d'élaboration, à défaut le document de SRADDET devra a minima formaliser des orientations territorialisées cadrant son élaboration future.

La stratégie à mettre en œuvre en matière, de gestion des déchets ménagers et assimilés doit pour nos collectivités :

- travailler à l'élaboration d'un plan régional de gestion des déchets qui mette en exergue les efforts à fournir et mette en œuvre une gestion localisée des enfouissements nécessaires dans les limites territoriales des compétences des collectivités et groupements existants en Auvergne Rhône-Alpes.

- permettre le prolongement de la durée d'exploitation du Site d'enfouissement de Borde Matin à Roche la Molière à l'usage exclusif des déchets ménagers des collectivités du Sud Loire.

- limiter sur le site de Borde Matin à Roche la Molière les catégories de déchets pouvant y être accueillies

- fixer des objectifs en matière de valorisation et prévention des déchets.

En parallèle, nos collectivités attirent l'attention de la Région sur la nécessité de mettre en œuvre des appuis financiers aux politiques locales proportionnés à l'atteinte de ces objectifs pour permettre de réduire la part de déchets à enfouir.

Les filières de valorisation matière ou énergétique (préparation et utilisation de combustibles solides de récupération notamment, méthanisation des bio déchets) doivent être soutenues dans le cadre de la politique économique régionale.

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT,
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

sraddet

CONTRIBUTION DU Sud Loire

CONTRIBUTION MISE EN OEUVRE PAR :

SAINT-ETIENNE métropole

Loire Forez Agglo

FOREZ EST communauté de communes

Communauté de Communes des Monts du Pilat

SCOT Sud Loire

CONTRIBUTION RÉDIGÉE
EN COLLABORATION AVEC :

epures